



En collaboration avec l'association gestionnaire :



INSERTION
et
DÉVELOPPEMENT
en
ALSACE BOSSUE

ID-AL
Maison de services au public
6. rue de Weyer
67320 DRULINGEN
☎ 03 88 01 22 42
☎ 03 88 01 22 41
accueil.idal67@orange.fr

BANQUE DE MATERIEL

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION AU SEIN DE LA CCAB

Le prêt de matériel se fera dans les conditions suivantes :

1. Pièces à fournir :

- retour du formulaire de demande de réservation, dûment complété et signé.
- remise du ou des chèques de caution et de location selon le matériel emprunté (**chèques libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC**).
- présentation d'une attestation responsabilité civile.

La réservation ne deviendra effective qu'après réception des documents demandés et ceci dans un délai de 10 jours après réception des formulaires.

2. Modalités d'enlèvement, de retour et d'utilisation du matériel :

- Tout matériel utilisé pendant le week-end devra impérativement être pris le vendredi avant 15h00 et retourné le mardi avant 16h00.
- Les emprunteurs auront à leur charge l'enlèvement et le retour du matériel au lieu de dépôt initial, soit à la Maison des services, 6 rue de Weyer 67320 DRULINGEN. Ils sont responsables du matériel au jour de sa sortie, jusqu'à celui de son retour et en assurent la garde en extérieur.
- Le matériel doit être déplacé dans de bonnes conditions afin d'éviter tout choc ou dégradation.
- Les emprunteurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant le permis nécessaire à l'enlèvement du matériel.
- Lors de l'enlèvement et du retour du matériel, un contrôle de l'état et des quantités empruntées sera effectué. En cas de manque de matériel ou de dégradation du matériel, le chèque de caution pourra être encaissé.

3. Chapiteaux :

Aux modalités d'enlèvement indiquées au point 2 s'ajoutent les clauses suivantes :

- La manipulation de la remorque sera à la charge de l'emprunteur et sous sa responsabilité.
- Toute dégradation constatée lors du retour par l'agent technique sera notifiée à l'emprunteur et devra s'acquitter des remboursements des frais pour la remise en état du matériel (chapiteaux et les remorques).
- Seuls les grands chapiteaux sont rangés sur remorque.

Dans le cas d'une location d'un petit chapiteau (4x5m) ou d'un moyen chapiteau (5x8m), l'emprunteur devra prévoir une remorque de 4m.

Il est rappelé qu'un permis EB est nécessaire pour tracter la remorque d'un chapiteau 12x8m.

- L'emprunteur s'engage à respecter les conditions de montage précisées dans le manuel lu et remis à l'enlèvement
- L'emprunteur doit prévoir au minimum 2 personnes pour un enlèvement ou retour de chapiteau. De même la présence de 8 personnes minimum est nécessaire lors du montage d'un chapiteau.
- **Un chèque de caution pourra être encaissé en cas de :**
 - non retour du matériel aux horaires indiqués
 - non respect des consignes de rangement et de nettoyage du matériel
 - maillet en caoutchouc manquant

Consignes de rangement du matériel :

- Les bâches se plient côté intérieur plié à l'intérieur :
 - ↳ bâches de portes : tirettes fermées et bandes vertes à l'extérieur
 - ↳ bâches des côtés : bandes vertes à l'extérieur
 - ↳ bâches de toit : les élastiques de fixation à l'intérieur
- Les barres doivent être triées et regroupées par profilés et rangées en premier sur la remorque (chapiteaux sur remorques)

⇒ L'usage du marteau est strictement interdit. Un maillet en caoutchouc vous sera remis lors de la location pour le montage et démontage des chapiteaux.

4. Tarifs :

TARIFS LOCATION DE MATERIEL POUR WEEK-END OU JOUR FERIE D'UTILISATION

MATERIEL	TARIFS LOCATION (Prix unitaires)	CAUTION	CAUTION NETTOYAGE / RANGEMENT
Grand chapiteau 7x14 m	110 €	1 500 € l'unité	Etablir un chèque supplémentaire de 100 € multiplié par le nombre de locations
Grand chapiteau 12x8 m	110 €	1 500 € l'unité	
Moyen chapiteau 5x8 m	70 €	700 € l'unité	
Petit chapiteau 4x5 m	50 €	500 € l'unité	
Grille d'exposition	1 €	100 € l'unité	
Barrière de sécurité	1 €	100 € l'unité	
Garniture (1 table et 2 bancs)	3 €	100 € la garniture	


5. Règlement :

Après la manifestation, la Communauté de Communes d'Alsace Bossue adressera une facture à l'emprunteur. **Le règlement sera à libeller à l'ordre du TRESOR PUBLIC.**

La caution sera restituée à l'emprunteur après acquittement de la facture de location, et vérification du matériel.

Toute location annulée moins d'1 mois avant la date prévue de la manifestation sera facturée à l'emprunteur.

Pour la réservation du matériel et l'enlèvement, veuillez contacter ID-AL au :

 03 88 01 22 42

Horaires d'ouvertures pour enlèvement et retour du matériel :

Du lundi au jeudi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Le vendredi : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00

Ce matériel vous appartient, vous avez contribué à son acquisition, prenez-en soin afin que d'autres puissent l'utiliser après vous !